

Dans le financement à long terme, nous n'avons aucune mauvaise créance, mais nous avons consenti à reconduire des prêts de 26 millions de dollars sur un total d'un milliard. De ces 26 millions, 6 millions ont été remboursés jusqu'ici, de sorte qu'environ 20 millions, qui étaient dus durant le terme du prêt, ont été reportés à des échéances ultérieures. Nous l'avons fait pour l'Inde; pour le Pakistan; une fois pour le Libéria pour un montant d'un million et demi de dollars; pour le Chili; pour les Philippines; et la dernière fois pour l'Égypte.

Le sénateur Lang: Diriez-vous que votre expérience en matière de mauvaises créances a été meilleure que celle d'un prêteur ordinaire?

M. Aitken: Franchement, vous ne pouvez pas faire de comparaison, parce que le prêteur ordinaire consent des prêts jusqu'à 2, 3, 4, ou 5 ans. Nos prêts sont faits pour une période de 8 à 10 ans, variant entre 7 ans en général et un maximum de 15 ans, de sorte que la moyenne se situe entre 10 et 12 ans. Vous ne pouvez donc pas comparer réellement ce que nous faisons. Je crois que notre expérience a été remarquable.

Le sénateur Lang: Je veux tout simplement savoir si vous remplissez vos fonctions convenablement étant donné votre si bonne expérience?

M. Aitken: Oh!

Le sénateur Lang: Prenez-vous les risques que vous êtes censés prendre? Êtes-vous trop prudents? Êtes-vous dans un domaine où nous devrions recourir au prêteur ordinaire?

M. Aitken: Nous sommes peut-être trop prudents, mais je ne le crois pas. Comme je l'ai dit plus tôt, nous essayons de prêter là où le projet est rentable, pour des exportations de biens d'équipement et lorsque l'acheteur peut payer. Quelquefois, ce dernier élément est une question de jugement. Nous n'aimons pas prêter de l'argent lorsqu'il est évident qu'on ne nous remboursera pas et j'espère que nous ne l'avons jamais fait.

Le sénateur Lang: Votre expérience ne vous indiquerait-elle pas que vous êtes trop prudents quant à l'approbation des prêts? Si vous avez des résultats si favorables, prenez-vous les risques qui ont motivé votre création?

M. Aitken: Sénateur, c'est là une bonne question. Nous ne le croyons pas. En passant, si je puis expliquer certaines des procédures, comme je l'ai fait plus tôt à un sénateur assis, au loin, à ma gauche, voici comment on procède: le pays est-il admissible? Le projet l'est-il aussi? Est-il rentable? Une fois que nous avons recueilli tous les renseignements voulus, nous nous présentons à notre conseil pour lui recommander la position à prendre. Il arrive que nous recommandions de ne pas faire quelque chose; parfois c'est le contraire. Dans la plupart des cas, d'après notre expérience, le conseil nous appuie.

Notre conseil est composé de 12 membres—7 de la Fonction publique et 5 du secteur privé. Il se réunit une fois par mois pour étudier les demandes de prêts des exportateurs et des emprunteurs étrangers. Il se peut que nous n'ayons pas fait toutes les affaires que nous aurions pu. Mais, il se peut aussi que si nous avions fait ces affaires, nous aurions peut-être subi plus de pertes. Nous n'essayons pas de subventionner les exportations; nous essayons vraiment de sortir quittes en fin de compte. Dans le domaine de l'assu-

rance des crédits à l'exportation, nous sommes sortis quittes; nous avons même réalisé un petit surplus. Dans celui du financement à long terme, notre solde créditeur est élevé, mais encore une fois, nous avons ces 20 millions de dollars dont nous avons prolongé l'échéance. S'ils sont remboursés, nous continuerons à afficher un solde favorable, mais dans le cas contraire, nous devons les considérer comme une perte. Nous espérons n'avoir pas à le faire.

Le sénateur Lang: Je me demande si je pourrais poser une autre question? Dans le domaine des exportations étrangères, je suppose que, fondamentalement, vous concurrez vos homologues sur les marchés mondiaux.

M. Aitken: Oui, monsieur.

Le sénateur Lang: Pour beaucoup de ces prêts, savez-vous que le taux d'intérêt est celui qu'on appelle le taux artificiel? Il y a d'autres facteurs qui, de fait, rendent le taux d'intérêt de votre concurrent moindre que le vôtre. Si mes connaissances ont une valeur quelconque, je crois que les prêts à un taux artificiel, comme le font certains pays, sont un dispositif concurrentiel efficace contre les exportations canadiennes, et c'est une pratique qui est loin d'exister, comme vous le dites. Il se peut très bien que nous perdions des affaires à cause du facteur du taux d'intérêt concurrentiel entre vous-mêmes et, disons, votre contrepartie au Royaume-Uni, en France ou ailleurs. Aimerez-vous faire des observations à ce sujet?

M. Aitken: Monsieur le président, l'observation du sénateur est très juste. La seule réponse que je puisse lui donner est que, d'après notre expérience, l'acheteur étranger décide ce qu'il veut acheter. Il s'en va alors à travers le monde chercher les meilleures conditions, comparant un pays à l'autre, essayant d'obtenir des prix des taux d'intérêt et des services concurrentiels, puis il revient acheter de la personne qu'il avait tout d'abord en vue. Donc, s'il est vrai que d'autres pays se servent du taux d'intérêt dit artificiel, il n'y a aucun doute que si le taux qu'ils cotent est de 5½ p. 100 et que l'argent coûte 8 p. 100, la différence de 2½ p. 100 est incorporé au prix, parce qu'ils ne pourraient tout simplement pas continuer à subventionner dans arrêter leurs exportations. En fin de compte, il existe des organismes internationaux de protection telles que l'accord GATT, où des pratiques telles que nous avons discutées sont mal vues et discutées ouvertement au niveau international. Je crois que, dans l'ensemble, la SEE du Canada est concurrentielle quant aux prix, à la qualité et à la livraison, aussi bien qu'aux taux d'intérêt et aux conditions de crédit.

Notre taux de prêt le moins élevé a été de 6 p. 100. Tous les taux d'intérêt avant la création de la SEE—c'est-à-dire avant octobre 1969—étaient de 6 p. 100, alors que l'argent coûtait 4½, 5 et 5½ p. 100. Depuis lors, comme vous le savez, les taux d'intérêt ont monté et bien que nous essayions de prêter à des taux d'intérêt supérieurs à celui du coût de l'argent, nous avons, à l'occasion et à cause de la concurrence internationale, prêté à des taux inférieurs au coût de l'argent mais, en moyenne, notre rendement est d'un peu plus de 7 p. 100 et notre coût légèrement inférieur à 6 p. 100. Notre solde est donc créditeur.

Le sénateur Flynn: Ce que vous coûte l'argent est-il déterminé par le gouvernement?